

Impôt sur le revenu

M. Stanbury: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) a parlé d'une lettre venant de moi. Il ne voudrait certainement pas créer une fausse impression.

M. Alexander: Jamais!

M. Stanbury: Je n'ai pas écrit aux députés pour leur dire que les personnes âgées trouvaient la formule d'impôt fédérale difficile, mais pour leur signaler qu'un grand nombre de ces personnes, en Ontario notamment, n'arrivaient pas à comprendre pourquoi elles recevaient une formule d'impôt de l'Ontario en même temps que celle du fédéral.

Je suis heureux que nous collaborions avec l'Ontario dans l'envoi de ces formules, mais j'ai dit que les députés voudraient peut-être aider les associations bénévoles ou les vieillards qui n'étaient pas obligés jusqu'ici de remplir une déclaration fédérale d'impôt et ne seraient pas en fait obligés de le faire cette année non plus si le gouvernement de l'Ontario n'avait pas adopté cette nouvelle méthode, qui les oblige à remplir leurs formules si elles veulent recevoir un dégrèvement de taxes foncières de l'Ontario.

Des voix: Bravo!

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, en entendant le député de York-Ouest (M. Flemming) dire tout à l'heure comme son discours serait bref, je croyais pouvoir le féliciter sur son rôle au cours du débat. Je m'aperçois que je ne saurais féliciter qui que ce soit qui fasse preuve d'une loyauté aussi aveugle envers un gouvernement moribond.

Des voix: Bravo!

M. Baker: Le député de York-Ouest a parlé des deux lettres qui avaient été envoyées. Après l'explication du ministre au sujet de ces deux lettres, prophétique dans l'hypothèse la plus optimiste, je suppose que nous en recevrons une troisième, destinée surtout aux experts-comptables, leur demandant leur avis sur un régime fiscal qu'ils ont peine à comprendre. Que dire alors de la moyenne des Canadiens?

M. Stanbury: Qui l'a écrite, pensez-vous?

M. Baker: Le député de York-Ouest demande pourquoi l'opposition officielle a choisi cette motion pour le premier des deux jours réservés à l'opposition. Je vais le lui dire. Ce à quoi les gens de jour en jour et d'année en année font face est l'obligation de payer l'impôt sur le revenu et de remplir leur formule. C'est parfois leur seul contact avec le gouvernement. Le gouvernement a le devoir de rendre cette formule et la loi de l'impôt sur le revenu compréhensibles. Tout gouvernement qui manque à cette obligation envers les gens ordinaires les trahit. Et le gouvernement a trahi le contribuable ordinaire.

Des voix: Bravo!

M. Baker: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le propos du député de Moose Jaw (M. Neil). Il préférerait voir le ministre expliquer aux Canadiens les lois de l'impôt à la télévision et dans les journaux plutôt que Fred Davis et Pierre Paquette. Cela me plairait aussi. Je n'aime pas voir le ministre du Revenu national (M. Stanbury) se servir du paravent de ces personnalités de la radio et de la télévision, puisque, bien qu'il ait hérité de cette monstruosité, il l'adopte maintenant comme son enfant, l'aime de tout son cœur et la défend.

[M. Lundrigan.]

Des voix: Bravo!

M. Baker: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a dépensé un demi-million de dollars pour ce programme de publicité. Maintenant, je sais pourquoi le ministre ne s'est pas montré lui-même à la télévision ou dans les journaux. C'est parce qu'il n'est pas possible de vendre une réclame dont le ministre serait la vedette—et les journaux ne prendraient pas le risque de faire paraître le ministre dans une annonce. Personnellement, j'aimerais voir si Pierre Paquette et Fred Davis ont trouvé assez de renseignements sur ce régime de déclarations d'impôt sur le revenu pour préparer leur propre déclaration, ou si, eux aussi, ont dû s'adresser à un comptable perplexe, comme tant d'entre nous.

M. Alexander: Ou à H. & R. Block.

M. Baker: Oui, ou à H. & R. Block, comme le dit le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander). Parlons donc à la Chambre des comptables agréés. Les comptables agréés sont les serviteurs des avocats, des industriels et des hommes d'affaires. Ils sont les serviteurs des privilégiés. Mais, monsieur l'Orateur, il y a la réalité de tous ces gens du pays plongés dans la confusion, qui n'ont pas les moyens de se procurer un tel genre de service et ils doivent recourir aux services fiscaux mentionnés par le député de Hamilton-Ouest et à des services analogues. Ces prix vont sans doute monter car les spécialistes de l'impôt trouvent la formule compliquée eux aussi. Il appartient au gouvernement de reconnaître d'une façon tangible et modeste la sottise d'un tel régime. En d'autres termes, qu'il adopte une suggestion faite de ce côté-ci de la Chambre et qu'il permette de déduire du revenu un certain pourcentage des honoraires versés à un comptable agréé ou à un consultant fiscal.

• (2140)

On a proposé à la Chambre qu'il faudrait retarder d'un mois la date limite fixée pour la déclaration et je dis pourquoi pas? Le public est confus. C'est pourquoi le gouvernement se doit de donner au peuple canadien suffisamment de temps pour dissiper la confusion qu'il a lui-même fait naître chez eux avec le plus grand de tous les projets de loi fiscaux qu'appuie la plus confuse de toutes les formules d'impôt!

Le comportement passé du gouvernement a révélé que s'il existe deux manières d'atteindre le même but, dont l'une est compliquée et l'autre pas, le gouvernement choisit invariablement la compliquée. S'il y a un moyen de favoriser la compréhension et un autre de créer l'incompréhension, le gouvernement opte pour ce dernier.

Le cœur du problème est que l'actuel gouvernement n'a aucune imagination. Comme je l'ai dit, il s'est entiché d'un régime fiscal. L'an dernier, il instaurait un impôt sur les gains de capital et, cette année, ils l'affaiblit, à juste titre, à mon avis, pour ce qui est des fermes. Il parlait autrefois de largesses faites aux entreprises, mais cette année, par égard pour le parti à ma gauche, le ministre des Finances s'est resaisi dans son discours sur le budget. Le gouvernement embrasse maintenant ce régime fiscal et renie sa progéniture. Mais il ne le fait pas honnêtement. Le gouvernement devrait se mettre à la portée du peuple canadien et admettre que les lois de l'impôt de notre pays forment un embrouillamini. Le gouvernement devrait admettre que le citoyen moyen ne peut pas les comprendre et doit s'en remettre à un comptable. Puisque nous en sommes là, il faudrait dédommager le contribuable. Encore une fois,